



## **Transfert intelligent: organisation du travail et aspects structurels**

Informations et conseils pour les responsables  
des services de soins et d'accompagnement

Dans le secteur des soins et de l'accompagnement, le transfert de personnes à mobilité réduite peut s'avérer particulièrement astreignant.

Le principe du transfert intelligent repose sur des modes de travail axés sur la prévention, les ressources et l'utilisation de moyens auxiliaires conçus pour alléger la tâche.

Cette publication vous montre les aspects organisationnels et structurels nécessaires à la mise en œuvre du transfert intelligent.

# 1 Élément clé: une bonne organisation du travail

## Gagner du temps malgré le manque de ressources

Le transfert intelligent place l'organisation du travail au cœur de sa démarche. Une meilleure organisation du travail, l'optimisation des processus et une planification idéale des soins permettent de gagner du temps pour prodiguer dignement des soins et réduire le stress du personnel aidant et soignant. Ces facteurs constituent également des critères de rentabilité pour la structure de soins.

## Mieux répartir et prévoir le personnel et les moyens auxiliaires nécessaires

L'organisation du travail définit quand, comment et de quelle manière seront effectuées les différentes tâches. La planification des soins et du personnel ainsi que la documentation des soins constituent un aspect essentiel à cet égard, car elles permettent de mieux prévoir concrètement le personnel et les moyens auxiliaires nécessaires en nombre suffisant.

## Autre aspect organisationnel: la configuration des locaux

La configuration des locaux constitue un autre aspect organisationnel important, notamment dans les soins stationnaires. Une bonne accessibilité et une parfaite liberté de mouvement sont indispensables pour des transferts à réaliser plusieurs fois par jour. Si la situation n'est pas appropriée, des mesures immédiates doivent être prises. Dans le domaine stationnaire, on peut par exemple déplacer la personne concernée dans une chambre plus spacieuse ou prévoir des temps de soins plus longs. Dans le domaine ambulatoire, on déplacera par exemple le lit de la chambre à coucher au salon.

Dans les pages qui suivent, nous vous proposons des pistes pour une meilleure organisation du travail et des renseignements sur les exigences concernant la configuration des locaux dans le cadre du transfert intelligent.

Informations complètes sur le transfert intelligent:  
[www.suva.ch/transfert-intelligent](http://www.suva.ch/transfert-intelligent)

# 2 Pistes pour une meilleure organisation du travail

## 2.1 Conseils pour les responsables des services de soins

Beaucoup de petites choses pourraient faciliter les tâches quotidiennes dans le secteur des soins et de l'accompagnement, mais elles ne sont pas mises en œuvre pour diverses raisons, que ce soit par habitude, par ignorance ou parce que des solutions trouvées dans l'urgence semblent fonctionner, alors qu'une remise en question des modes de travail habituels serait bel et bien utile.

Voici quelques conseils et astuces pratiques.

### Identifier les tâches chronophages

- Déchargez le personnel aidant et soignant en évaluant les possibilités de déléguer certaines des tâches qui ne concernent pas les soins à des auxiliaires ou à d'autres services, comme les services d'intendance, d'entretien technique ou de nettoyage.

### Répartir la charge physique sur l'ensemble de la journée

- Adaptez les horaires dédiés à l'hygiène corporelle et à la mobilisation.
- Prolongez ou déplacez les horaires de repas.
- Étalez dans la mesure du possible l'horaire du coucher.
- Analysez les transferts et adaptez les modalités en conséquence.

### Évaluer la configuration des locaux et garantir un environnement de travail approprié

Voir «Aspects structurels» (p. 6)

### Repenser la planification du personnel

- Offrez une plus grande flexibilité au sein de la structure pour permettre à une personne supplémentaire de participer aux tâches d'aide au transfert lorsque cela est nécessaire.
- Introduisez des modèles d'horaires de travail innovants permettant de garantir un meilleur équilibre entre travail et vie privée. Cet aspect joue aussi un rôle important pour une plus grande sécurité de planification.
- Demandez au personnel aidant et soignant de proposer des conseils et astuces personnels (partage de bonnes pratiques).
- Assurez-vous que chaque tâche est confiée à la bonne personne (fonction, formation, qualification, etc.).

### Utiliser des moyens auxiliaires

- Évaluez et achetez les moyens auxiliaires nécessaires en quantité suffisante.
- Mettez à disposition les moyens auxiliaires nécessaires en quantité suffisante et placez-les aux bons endroits.
- Planifiez l'utilisation des moyens auxiliaires.
- Intégrez l'utilisation des moyens auxiliaires dans la documentation des soins.
- Discutez des changements lors des réunions.
- Accrochez un rappel des conseils à tous les lits, afin que le personnel aidant et soignant voie immédiatement le mode de travail prévu et le respecte.
- Faites en sorte que les moyens auxiliaires soient toujours prêts à être utilisés et en parfait état. Des batteries de rechange doivent toujours être disponibles. Cela suppose un contrôle, un entretien et un nettoyage réguliers (maintenance). L'équipe du soir pourra être chargée, par exemple, de brancher le lève-personne.
- Veillez à ce que le personnel aidant et soignant soit régulièrement formé à l'utilisation des moyens auxiliaires et aux modes de travail prévus.
- Désignez une task force, un groupe spécialisé ou une personne de référence pouvant donner des conseils en cas de situation de transfert complexe au sein d'une équipe.

## 2.2 Gestion

La direction de la structure de soins s'engage pleinement pour la prévention des troubles musculosquelettiques et communique dans ce sens. Elle doit ensuite mettre à disposition les ressources humaines, financières et temporelles nécessaires, puis intégrer le principe du transfert intelligent dans l'organisation interne et le système de sécurité.

Il faudra éventuellement compléter l'organisation interne et le système de sécurité concernant l'un ou l'autre des points suivants:

- principes directeurs, objectifs de sécurité
- règles de sécurité
- formation, instruction, information
- détermination des dangers, appréciation du risque
- participation (y c. dire STOP)
- protection de la santé
- protection des jeunes travailleurs<sup>1</sup>
- protection de la maternité
- description du poste de coach de transfert
- groupe de travail dédié au transfert

---

<sup>1</sup> Les jeunes qui n'ont pas encore dépassé l'âge de la puberté doivent pouvoir bénéficier d'un ou deux jours de travail impliquant peu de sollicitations physiques après avoir effectué un ou deux jours de travail au maximum lors desquels ils en ont eu beaucoup (voir Commentaire de l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail, art. 25 al. 2).

# 3 Aspects structurels

La configuration des locaux exerce une influence déterminante sur les contraintes corporelles au travail.

Les couloirs, les portes, les chambres et les salles d'eau doivent offrir suffisamment d'espace pour le transfert des personnes à mobilité réduite et l'utilisation des moyens auxiliaires techniques. La surface des sols doit être plane (dépourvue de seuils) et antidérapante et présenter une faible résistance au roulement. L'aménagement optimal des locaux doit permettre des trajets aussi courts que possible.

Les exigences décrites dans les paragraphes qui suivent s'appliquent en premier lieu aux homes et aux hôpitaux, mais servent également de valeurs indicatives pour les soins ambulatoires.

## 3.1 Aménagement des locaux des services de soins

- Garantir des trajets aussi courts que possible. Éviter les déplacements inutiles en aménageant des locaux groupés: salles de garde, locaux de stockage et d'entreposage de matériel, locaux de pause du personnel soignant ou bureaux médicaux, salles d'examen et de soins.
- Regroupement des moyens auxiliaires dans un espace central de la zone de travail facilement accessible pour l'ensemble du personnel, par exemple avec de grandes niches murales dans le couloir.

## 3.2 Sols

- Aménager des sols planes (sans seuils à franchir sur les voies de circulation ou devant les portes des chambres et des ascenseurs).
- Aménager des sols antidérapants (résistance minimale au glissement R10 de manière générale et R11 dans les salles d'eau selon la norme DIN 51130).
- Choisir des revêtements de sols facilement praticables (une moquette présente une résistance au roulement supérieure à celle des revêtements en bois, en pierre ou synthétiques). Veiller à ce que les revêtements textiles présentent une résistance au roulement la plus faible possible et soient suffisamment robustes.
- Éviter dans la mesure du possible les voies de circulation en pente. Si le passage par une voie de circulation en pente est absolument nécessaire, la pente ne doit pas excéder 1:50.
- Éviter dans la mesure du possible les rampes d'accès. Leur déclivité ne doit pas excéder 6 %. En présence de rampes d'accès d'une longueur supérieure à 6 m, il faut prévoir des paliers intermédiaires d'au moins 1,5 m.

## 3.3 Murs et plafonds

- Lors de la planification d'un nouveau bâtiment, penser à prévoir la possibilité de fixer des dispositifs de levage et de soutien aux murs et aux plafonds, par exemple des rails pour lève-personnes plafonniers (possibilité de montage, charge maximale d'utilisation).

### 3.4 Espaces de mouvement

#### Aire de rotation minimale

Critères	Diamètre de l'aire de rotation
Fauteuil roulant sans assistance	150 cm
Fauteuil roulant avec assistance	190 cm

#### Voies de circulation et couloirs

Les voies de circulation doivent offrir une parfaite visibilité et ne présenter aucun obstacle.

Critères	Largeur minimale
Croisement de deux fauteuils roulants ou d'un fauteuil roulant et d'un dispositif d'aide à la marche	180 cm
Croisement d'un fauteuil roulant ou d'un dispositif d'aide à la marche et d'un lit	220 cm
Croisement de deux lits	240 cm

#### Portes

- Prévoir des portes de largeur suffisante pour le passage des lits utilisés pour les personnes à mobilité réduite. Tenir compte de l'espace nécessaire pour obliquer (espace devant et derrière le passage).
- Prendre en compte l'espace nécessaire pour tourner et changer de direction au coin des portes (espace devant et derrière le passage).

Critères	Passage libre minimal
Portes des chambres destinées aux personnes à mobilité réduite	130 – 150 cm
Porte de salle de bain commune	110 cm
Porte de salle de bain individuelle	90 cm

#### Chambres destinées aux personnes à mobilité réduite

- Les lits doivent être accessibles des deux côtés.
- L'espace libre nécessaire à côté et au pied du lit varie en fonction des transferts à effectuer et des moyens auxiliaires utilisés.
- Une hauteur libre de 15 cm doit être disponible sous le lit pour permettre d'utiliser un lève-personne mobile.

Critères	Passage libre minimal
Espace libre au pied du lit	En général: 120 cm
Soins fonctionnels, personne se tenant debout	80 cm
Déambulateur, fauteuil roulant, verticalisateur, lève-personne mobile	100 cm
Lève-personne pour les soins d'hygiène, chariot douche	120 cm
Espace entre les lits	100 cm
Espace libre à côté du lit	
Soins fonctionnels, personne se tenant debout	80 cm
Possibilité pour les personnes se déplaçant de façon autonome en fauteuil roulant d'accéder au lit et d'en descendre	120 cm
Soins de personnes à mobilité réduite nécessitant un effort physique important	120 cm
Transfert entre le lit et le déambulateur ou le lève-personne pour les soins d'hygiène (position assise)	130 cm
Transfert entre le lit et le fauteuil roulant avec lève-personne plafonnier	140 cm
Transfert entre le lit et le fauteuil roulant ou le lève-personne pour les soins d'hygiène (position couchée)	150 cm
Transfert entre le lit et le fauteuil roulant avec verticalisateur ou lève-personne mobile	170 cm
Transfert entre le lit et le chariot douche	170 cm

### Toilettes

- Idéalement, il doit être possible de se déplacer de part et d'autre des toilettes.
- Idéalement, des toilettes réglables en hauteur doivent être disponibles. Si ce n'est pas possible, prévoir une hauteur d'assise comprise entre 45 et 50 cm.

Critères	Passage libre minimal
Largeur des locaux	
Utilisation d'un appuie-fesses, d'un verticalisateur ou d'un lève-personne mobile ou plafonnier	200 cm
Utilisation d'un déambulateur, d'un fauteuil roulant, d'un verticalisateur ou d'un lève-personne mobile	220 cm
Profondeur des locaux	120 cm
Utilisation d'un lève-personne plafonnier	150 cm
Utilisation d'un fauteuil roulant, d'un lève-personne pour les soins d'hygiène, d'un lève-personne mobile, d'un verticalisateur ou d'un appuie-fesse	220 cm
Espace libre devant les toilettes (aire de rotation du fauteuil roulant)	150 x 150 cm

### Douche

Critères	Passage libre minimal
Zone de douche	120 x 120 cm
Utilisation d'un lève-personne pour les soins d'hygiène	220 x 220 cm
Chariot douche (éventuellement plus, en fonction du modèle)	236 x 270 cm

### Salle de bain

La baignoire doit être accessible sur trois côtés.

Critères	Passage libre minimal
Espace libre latéral	
Soins fonctionnels	80 cm
Utilisation de moyens auxiliaires (selon le type de moyen utilisé)	110–170 cm

### 3.5 Sources et contributions

Les données fournies dans ce chapitre sont extraites du manuel «Santé du dos dans les soins» (chap. 10). Nous remercions l'association H+ de les avoir mises à notre disposition.



## Le modèle Suva Les quatre piliers



La Suva est mieux qu'une assurance: elle regroupe la prévention, l'assurance et la réadaptation.



Les excédents de recettes de la Suva sont restitués aux assurés sous la forme de primes plus basses.



La Suva est gérée par les partenaires sociaux. La composition équilibrée du Conseil de la Suva, constitué de représentants des employeurs, des travailleurs et de la Confédération, permet des solutions consensuelles et pragmatiques.



La Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention de l'État.

### Suva

Protection de la santé  
Secteur chimie, physique et ergonomie  
Case postale, 6002 Lucerne

### Renseignements

Tél. 041 419 58 51  
service.clientele@suva.ch

### Téléchargement

[www.suva.ch/88323.f](http://www.suva.ch/88323.f)

### Titre

Transfert intelligent: organisation  
du travail et aspects structurels

Reproduction autorisée, sauf à des fins  
commerciales, avec mention de la source.

1<sup>re</sup> édition: avril 2022

### Référence

88323.f (uniquement au format PDF)